

SOMMAIRE

Revue du Développement Régional

N°5 Premier semestre 2014

Visa légal N° 3142

Éditée par le
Commissariat Général
au Développement Régional

Responsable

Najoua Bel Haj

Coordination générale

Mohamed Jédidi

Rédaction

Habib Skandrani

Mahmoud Abdelmoula

Correspondance

25 Bis, rue Asdrubal

Lafayette - Tunis 1002

Tél : 71 799 200 - 71 799 454

Fax : 71 787 234

cgdr@mdci.gov.tn - www.cgdr.nat.tn

Les contributions publiées expriment l'opinion de leurs auteurs. La « Revue du Développement Régional » n'entend en donner ni approbation ni improbation.

Conception et impression
Imprimerie Tunis-Carthage

Editorial

NOS ACTIVITÉS & PRATIQUES

- C.G.D.R - C.G.E.T (France) : Relance d'un partenariat P. 4
- C.G.D.R – IFEDA : Un partenariat en faveur des ONGs P. 4
- Le C.G.D.R partenaire de « CHALLENGE d'Entreprises » P. 5
- Entente C.G.D.R - F.S.H.S. de Tunis... P. 5
- Le C.G.D.R, acteur de promotion des compétences tunisiennes en Mauritanie P. 6
- Formation : Intense activité ... P. 6
- Capitalisation professionnelle... P. 7

INTERNATIONAL

- ENPARD (UE) : Partage de bonnes pratiques... P. 9
- Région de La Toscane (Italie) : Une « feuille de route » pour une coopération trilatérale en Méditerranée P. 10

OBSERVATION RÉGIONALE

- Vers un renforcement du système d'information régionale au sein du C.G.D.R P. 13

COMMUNICATION

- CGDR : Un nouveau logo pour un nouveau look... P. 16

RÉFLEXION

- Développement régional en Tunisie : Une problématique en question... P. 17
- Tunisie – Pologne : Vers un partenariat stratégique au développement P. 20

RECHERCHE EMPIRIQUE

- Quelles pratiques professionnelles de développement face à la spécificité de l'attitude envers sa région ? P. 22

RESTITUTION

- Emploi des jeunes et développement régional ... P. 25
- Disparités régionales en Pologne... P. 27

SPÉCIAL CBC MED

- Euro-mediterranean GREen JOBS (EGREJOB) : Le CGDR entame un partenariat transfrontalier P. 30

DIRECTIONS
DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

GOUVERNORAT DE TUNIS

Siège du Gouvernorat
Tel/Fax : 71241496

GOUVERNORAT DE L'ARIANA

Siège du Ggouvernorat
Tel/Fax : 71714000/71708164

GOUVERNORAT DE BEN AROUS

Siège du Gouvernorat
Tel/Fax : 71388816

GOUVERNORAT DE LA MANOUBA

8 Rue Taoufik El Hakim La Manouba
Tel/Fax : 70615858

GOUVERNORAT DE NABEUL

Siège du Gouvernorat
Tel/Fax : 72232969

GOUVERNORAT DE BIZERTE

Siège du Gouvernorat
Tel/Fax : 72421100

GOUVERNORAT DE ZAGHOUAN

Cité administrative, 1100 Zaghoun
Tel/Fax : 72676907

GOUVERNORAT DE SOUSSE

Siège du Gouvernorat
Tel/Fax : 73232399

GOUVERNORAT DE MONASTIR

Borj Khefacha, 3ème ét. , Rue de La Republique 5000 , Monastir
Tel/Fax : 73907311

GOUVERNORAT DE MAHDIA

Rue Ibn El Haythem Imm. Hédi Nagga 5100 - Mahdia
Tel/Fax : 73681445

GOUVERNORAT DE SFAX

Siège du Gouvernorat
Tel/Fax : 74402905

Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

La jeune « Revue du Développement Régional » entame sa troisième année. Tant le contenu que les contributions se trouvent consolidés à l'occasion de cette cinquième édition.

Parmi les arguments abordés dans cette livraison nous relevons, particulièrement, la Coopération internationale décentralisée, la Communication et l'observation régionale.

Ce premier semestre 2014 est chargé de processus internes et externes impactant la prestation générale du C.G.D.R. ainsi que sa visibilité, nationale et internationale, auprès de ses partenaires ainsi que des parties-prenantes du processus du développement dans nos territoires.

Deux ententes de collaboration sont établies. Respectivement, avec la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (Université de Tunis 1) et le Centre IFEDA. Un jumelage établi depuis 2009 avec l'actuel Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T, ex-DATAR ; France) est revitalisé et des processus de mise en œuvre de deux projets de coopération transfrontalière prévus au programme « CBC MED » (UE) sont amplement initiés : EGREJOB et LOCAL-SATS. Un second semestre 2014 encore plus chargé s'annonce, donc.

Côté impulsion de l'esprit d'entrepreneuriat en milieu universitaire, le C.G.D.R vient d'apporter un soutien significatif à une manifestation de l'École Supérieure de Commerce de Tunis : « CHALLENGE d'Entreprise » (2014).

A la faveur de cette dynamique, le C.G.D.R retrouve, progressivement, son statut institutionnel d'opérateur public de référence de l'action régionale en Tunisie.

Notre communauté de praticiens du développement territorial demeure, toutefois, à consolider. En termes d'organisation et de professionnalisation. Dans cet esprit, le processus de mise en place d'un dispositif de « Gestion Budgétaire par Objectifs » initié par le gouvernement depuis 2012 et auquel le C.G.D.R adhère pourra constituer une opportunité à capitaliser...

Le C.G.D.R, demeure, par ailleurs, entreprenant dans sa mission publique d'appui aux régions. Des visites de travail aux projets inscrits au Programme de Développement Intégré, dont la mise en œuvre avance significativement, sont effectuées, des réunions de suivi sont tenues et des mesures opératoires visant à combler des lacunes relevées sont prises.

Bonne lecture !

La Rédaction

C.G.D.R - C.G.E.T (France) : Relance et consolidation d'un partenariat

Le C.G.D.R vient de relancer son partenariat avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET, ex-DATAR, France), initié depuis 2007 à l'occasion d'un Projet de Jumelage « P3A » soutenu par l'UE en faveur des ODRs tunisiens. Des collaborations sont activées, à cette occasion, en vue de capitaliser l'expertise apportée au C.G.D.R par cette institution publique majeure en France, et ce tout en initiant des transferts de compétences autour d'arguments professionnels...

Trois missions d'appui furent assurées, au terme de ce premier semestre 2014, par des experts français. Elles ont porté, respectivement, sur des processus internes en cours de

préparation et/ou de mise en place :

- « Observatoire régional » auprès du C.G.D.R
- Stratégies de développement à l'horizon 2030 (gouvernorats de Tunis, Bizerte, La Manouba, Zaghouan et Mahdia)
- Marketing du Territoire et Communication.

Bon vent !



المندوبية العامة للتنمية الجهوية
Commissariat Général au
Développement Régional



C.G.D.R – IFEDA : Un partenariat en faveur des ONGs de Développement

Une Entente de partenariat est établie entre le C.G.D.R et le Centre IFEDA. Les deux partenaires s'y engagent à collaborer davantage autour du partage d'informations et d'études ainsi que de concertation autour de conférences auxquelles des professionnels du développement territorial, associés à leurs collègues actifs dans le domaine du renforcement des capacités des ONGs

tunisiennes, seront invités pour contribution. Une étude collaborative est déjà prévue avant le terme de cette année. Elle porte sur le rôle des acteurs de la société civile tunisienne (situation, capacités, problématiques...) au développement local dans un contexte de transition.



Le C.G.D.R partenaire de « CHALLENGE d'Entreprises » ...

Etant partenaire privilégié de l'Ecole Supérieure de Commerce de Tunis, le C.G.D.R vient d'apporter son soutien à la première édition de « CHALLENGE d'Entreprise » (05-12/04/2014). Dédiée à l'impulsion de l'esprit d'entrepreneuriat en milieu universitaire, la manifestation est organisée par l'E.S.C.T en collaboration avec l'IPSI, au Campus Universitaire de La Manouba. Elle fut même une opportunité supplémentaire au C.G.D.R pour communiquer sa mission aux publics présents et autres partenaires (Etudiants, Enseignants-chercheurs, Institutionnels-Praticiens, professionnels...)

En prenant part aux Jurys intermédiaires, des « coaches » du C.G.D.R ont assuré une journée d'appui aux porteurs de projets de Plan d'affaires en compétition pour trois Prix. Il est à souligner

qu'il s'agit de la quatrième contribution du C.G.D.R aux manifestations initiées par l'ESCT depuis l'établissement de l'Entente de Partenariat en 2012.



Entente C.G.D.R - F.S.H.S. de Tunis : L'ouverture sur l'Université se consolide...

Le C.G.D.R vient d'établir un nouveau partenariat universitaire. Cette fois-ci, il s'agit d'une institution historique de l'Université publique tunisienne : la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (Université de Tunis 1). Cette entente est à même de consolider la visibilité retrouvée du C.G.D.R, auprès de son milieu institutionnel national, comme « centre d'expertise et de transfert des compétences » en matière de conduite de la politique publique de développement humain en Tunisie.

Aussi, ce processus partenarial autour de l'encadrement de stages d'étudiants en Mastère Professionnel « Démographie locale » et autres activités de partage d'informations et de capacités techniques et académiques ne pourra que

contribuer à une offre de formation de qualité en matière de Population & Développement ainsi qu'à l'insertion de ses diplômés. Notre « RDR » bénéficie, déjà, de contributions d'universitaires de chez notre nouveau partenaire. Bienvenue.



Le C.G.D.R, acteur de promotion des compétences tunisiennes en Mauritanie

Le C.G.D.R contribue activement à la promotion des compétences et de l'expertise tunisiennes à l'étranger. Il vient de participer à une mission menée par l'ATCT auprès d'institutions publiques et d'affaires en Mauritanie (Nouak'chott, 25 Mars 2014) : « Tunisie compétences, une expertise à partager ».

Soutenue par l'Ambassade de Tunisie en Mauritanie, cette mission s'est déroulée dans un cadre d'échange avec des opérateurs locaux autour des opportunités qu'offre le potentiel d'expertise tunisien (conseil, études, formation...) dont l'expérience du C.G.D.R en matière de planification du développement régional ainsi que

de conduite de programmes de développement local et péri-urbain (PDRI, PDUI et PDI).

Une communication variée y fut, également, menée. Des stands promotionnels d'institutions tunisiennes participantes y furent installés et des meetings avec des représentants d'institutions locales et autres internationales opérant en Mauritanie (BIRD...) y furent organisés.



Formation : Intense activité ...

Le C.G.D.R. vient d'enregistrer son semestre le plus intense en matière de renforcement de capacité. Plus de cent cinquante de ses employés, aux niveaux central et des régions, viennent de bénéficier d'une quarantaine d'activités formatives. Outre des arguments usuels (Entrepreneuriat, Evaluation, Management de projet, Bureautique, Audit...), d'autres plutôt novateurs relativement à la pratique des praticiens du soutien au développement régional et local tunisiens y furent abordés. En en relève, particulièrement, ceux dédiés aux Séniors qui s'inscrivent positivement au processus formatif interne initié par le Plan

Opérationnel de la Formation (2013-2015), coaching et management d'équipe ainsi qu'en communication, spécifiquement convergents vers leurs statuts d'encadrements, central et régional. Le Knowledge Management, également, se trouve introduit comme pratique à amplifier au sein du C.G.D.R. à la faveur du partage en intra.

Enfin, relève-t-on d'un premier bilan de l'ensemble des formations réalisées, environ 7 bénéficiaires sur 10 sont issus des régions, entre chargés du PDI et employés des DDR, notamment les nouveaux et jeunes recrues...



Capitalisation professionnelle

Une tendance se confirme ...

Par MAHMOUD Abdelmoula

Au C.G.D.R, une double tendance se confirme, visiblement, en matière de partage d'acquis cognitifs et professionnels : Une participation accrue, comme envisagée lors du premier bilan 2013, des cadres des services décentralisés, conjuguée à une ouverture sur la recherche universitaire et la libre réflexion tunisiennes.

Statistiquement, ce premier semestre 2014, vient d'enregistrer une nette évolution de l'effectif des "régionaux" participant à cette pratique de partage, encore en phase d'amorçage. Plus d'un participant sur trois en est issu contre un participant sur quatre en 2013. Il en résulte que, tout en étant encore majoritaires (100 sur 167) dans l'ensemble, les participants issus des services centraux enregistrent une nette régression relative : d'environ les trois-quarts (73%) à seulement la moitié (56%).

Incrémentalement, la mise en œuvre d'une approche de transfert en intra fondée sur le partage et la mutualisation des acquis cognitifs et de compétences est dédiée à une consolidation visible auprès de son public : les praticiens du développement territorial.

Le contenu de la pratique des « Mercredi du partage » gagne en rigueur. Des universitaires viennent débattre leurs travaux de recherche avec les professionnels du C.G.D.R. A l'instar de l'ouvrage de récente édition « Tunisie L'Espoir, Mode d'emploi pour une reprise » (Cérès Edition, 2014). Le modèle de développement préconisé par l'ouvrage (fiscalité, priorités sectorielles, emploi...) outre le processus de décentralisation

envisagé en Tunisie, en transition, ont particulièrement alimenté les réflexions et critiques partagées. Aussi, deux cadres ayant bénéficié d'un apport formatif pertinent en matière de conduite du processus stratégique de mise en place de la décentralisation en Tunisie ont du en partager des acquis cognitifs avec leurs collègues...

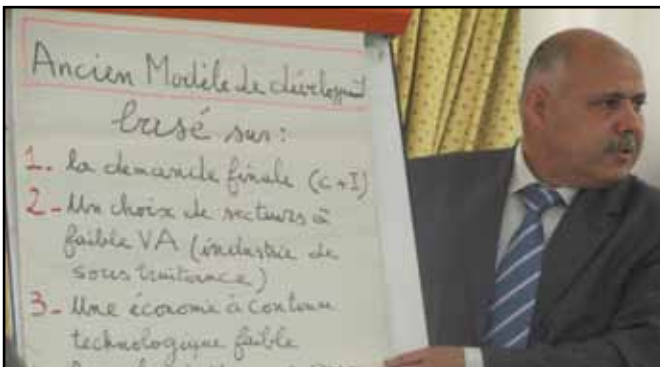
Comme l'approche adoptée au C.G.D.R repose, désormais, sur des processus, rien n'est définitivement acquis et établi. Les savoir et les pratiques ne sont qu'en perpétuelles évolution et transformation. Si des lacunes se trouvent comblées, à ce stade de la démarche engagée, d'autres demeurent à satisfaire... sur la voie d'une « capitalisation professionnelle » aussi pertinente que possible des ressources cognitives et opératoires dont les employés du C.G.D.R sont, plutôt, tacitement dépositaires. Une modalité, de transfert entre les « Séniors » et les « Juniors » serait, donc, vivement recommandée.

Enfin, n'en demeure-t-il pas moins, que la pratique collaborative au travail au C.G.D.R est appelée à se structurer et à s'outiller et ce à la faveur des processus initiés dans le cadre des projets de « Cross-Borders Co-operation – CBC MED » en cours de mise en œuvre en partenariat avec des acteurs décentralisés des deux rives Nord et Sud, de la mer Méditerranée ...

Une mutualisation des ressources formatives et opératoires est de ce fait escomptée.

M.A

Le processus de capitalisation en photos...



ENPARD (UE) : Partage de bonnes pratiques...

Par **BEL HAJ Najoua**

Lors du Séminaire international « *Partage de bonnes pratiques pour l'élaboration de politiques agricoles et rurales - ENPARD* »¹, auquel le C.G.D.R a pris part, des échanges instructifs relatifs aux bonnes pratiques du soutien au développement rural y ont eu lieu.

Des constats ...

La réflexion collective menée à cette occasion a fait ressortir des constats :

- Statut problématique de l'agriculteur,
- Contraintes (sensibilité aux chocs internes et externes...) et défis (productivité, accompagnement institutionnel, organisationnel et technique, formation, Rapports grands - petits exploitants...)
- Politiques agricoles et rurales complexes du fait de la convergence de conditions économiques (concurrence, interfaces avec autres activités...) et sociétales émergentes (demande citoyenne...),
- Réalité particulière dans les pays du Sud de la Méditerranée où l'Etat détient l'autorité et la capacité exclusives de définir et d'entreprendre les politiques publiques de développement agricole et rural,
- Rapport à expliciter entre Etat et acteurs de la société civile dans les pays du Sud de la Méditerranée,

... aux recommandations :

Les recommandations relatives au renforcement de la coopération Sud-Sud et à la mise en œuvre du Programme y insistent sur le partage pertinent de bonnes pratiques, le renforcement des capacités et la territorialisation des politiques agricoles et rurales :

- *ENPARD* : Un processus de long terme, à dimension multiple (vie rurale...), articulé autour de projets pilotes et assorti de partage de bonnes pratiques.
- Etablir un « Livre blanc » relatif à la gouvernance du Programme *ENPARD*.

- Investir dans le « social » à l'échelle des territoires favorisant la participation des populations rurales,
- Territorialiser les politiques publiques de développement agricole et rural,
- Responsabiliser la société civile locale. Nécessaire mobilisation des acteurs locaux avec leurs savoirs professionnels arrimés à une intelligence collective,
- Capitaliser l'apport des migrants des pays du Sud de la Méditerranée en leur conférant un rôle catalyseur d'initiatives en faveur du milieu rural,
- Formation : Acquisition de nouveaux métiers, de nouvelles valeurs sociales et culturelles dont le rôle de la femme rurale...
- Mise en place d'agences de développement local auxquelles les acteurs locaux sont partenaires,
- Agglomérer de communes rurales et coordination locale,
- Réseautage d'acteurs du développement du territoire. Participation des acteurs professionnels à la définition des politiques publiques de développement agricole et rural.
- Spécialisation territoriale rationnelle des acteurs pour élaborer des solutions professionnelles.

Des perspectives à capitaliser...

Pour la Tunisie, *ENPARD*, cette initiative prometteuse d'opportunités partenariales avec des acteurs homologues, maghrébins et autres, constitue un apport significatif à l'œuvre nationale de développement rural. Le CGDR est appelé à y collaborer en menant un processus pertinent de capitalisation de sa capacité historique et de son approche pragmatique de soutien au milieu rural tunisien depuis les PDRI, dans sa première génération, jusqu'au « PDI », dont la mise en œuvre progresse significativement.

N.B.H.

1- Programme Européen de Voisinage pour l'Agriculture et le Développement Rural, UE

Région de La Toscane (Italie) : Une « feuille de route » pour une coopération trilatérale en Méditerranée

*Par CINZIA Chighine
Région de La Toscane (Italie)*

Particulièrement entreprenante en matière de coopération internationale décentralisée, la Région de La Toscane (Italie), partenaire du CGDR au projet EGREJOB (CBC MED), vient de lancer une initiative de soutien au processus de démocratisation en Méditerranée. Pour cela, une stratégie conjointe est mise au point, en collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur (PACA, France).

Les principales innovations de cette initiative portent sur son approche politique et sur son contenu. Ses volets sont soutenus par des projets à mettre en œuvre :

- Investissement en démocratie : le renforcement institutionnel (gestion des services publics, planification du développement du territoire...) peut s'entrecroiser avec l'appui à l'élaboration de la Charte constitutionnelle tunisienne. La Région de La Toscane a lancé le projet « Activités de soutien au processus constitutionnel et à la décentralisation en Tunisie » en collaboration avec l'Université de Sienne et ce en vue d'appuyer la démocratie tunisienne, spécifiquement en matière de décentralisation.
- Internationalisation économique : Les domaines d'actions identifiés portent sur le secteur manufacturier (chaînes d'approvisionnement et filières de la valeur...) ainsi que sur les services publics locaux (gestion des déchets...). Dans le cadre du projet « Une plateforme opérationnelle (financière) pour promouvoir la coopération industrielle entre l'Italie (Région Toscane) et la Méditerranée », la Région de La Toscane

se propose de créer un fonds de garantie pour le développement de PME dans la Méditerranée.

- Innovations technologiques en rapport avec l'Economie Verte et l'Economie sociale solidaire. Un processus de repérage et de concertation avec le milieu économique serait à engager en vue d'identifier les vocations et les opportunités. L'internationalisation pourrait également être facilitée par l'ouverture d'un fonds de garantie qui pourrait soutenir de nouvelles entreprises et joint-ventures selon une approche orientée vers la demande.
- Formation de jeunes leaders, de talents et des migrants. Elle représente un champ d'action nouveau de développement du capital humain et de la culture ainsi que pour les droits de l'homme. Des établissements d'enseignement et de recherche universitaires et de l'innovation pourraient être impliqués dans la mise en valeur de la circulation d'étudiants, de artisans et de professionnels, moyennant des bourses d'études dans des programmes de jumelage avec des établissements de la Méditerranée. Un Master inter-universitaire (Université de Florence) d'une durée d'un an pour la formation de futurs managers et dirigeants des pays impliqués est prévu...
- Santé publique et coopération sociale. Suite aux considérations de l'OMS, la Région de La Toscane a mis en place un projet se proposant d'améliorer les conditions de santé sur le territoire du

Gouvernorat de Kasserine à travers le soutien au système socio-sanitaire.

Approche régionale

A travers cette initiative-pilote avec la Tunisie, la Région de La Toscane se propose de contribuer à l'émergence d'une Méditerranée pacifique tout en rénovant sa coopération à l'international visant l'édification d'une stratégie européenne régionale avec des régions actives dans la Méditerranée, notamment la Région PACA. Il s'agit de convenir d'une position commune et d'une répartition d'un plan de travail à entreprendre dans le Gouvernorat de Kasserine, en Tunisie.

Une gouvernance tripartite (Région PACA-Région de La Toscane-Gouvernorat de Kasserine) est donc à définir. Trois structures sont mises en place : un Comité de Suivi et de Programmation, un Comité technique de Pilotage et des Rencontres de la Coopération Internationale.

Les deux régions européennes travaillent pour la création d'une coalition des Régions des deux bords de la Méditerranée, capables d'exprimer une proposition politique euro-méditerranéenne responsable moyennant des initiatives communes concrètes et décentralisées...

Défis et approche

Le vrai défi de cette initiative en Tunisie repose sur deux axes prioritaires :

- Une approche politique intégrée : Coopération décentralisée et sanitaire, internationalisation économique. Les thématiques à aborder : renforcement institutionnel pour la planification territoriale et la démocratisation, planification du développement local et internationalisation, planification de l'aide sociale, la santé et les migrations, droits humains et gouvernance démocratique locale.
- Une stratégie pour les pays/territoires : Retenue pour expérimenter cette approche,

la Tunisie présente – avec le Maroc - des conditions opportunes pour exprimer un accord et mettre en œuvre une stratégie et ce dans un rapport de partenariat. Cette approche et cette stratégie sont partagées avec les Régions européennes les plus actives dans la Méditerranée, pour convenir d'une position commune et d'une répartition du travail. Le plan adopté est soumis aux gouvernements et à l'UE afin de répartir les programmes d'action. L'idée est d'établir des « jumelages » entre des programmes opérationnels régionaux du Sud et du Nord ou inter-régionaux de co-développement au sein desquels des flux et échanges économiques et sociaux¹ seront favorisés.



Démarche et reproductibilité

Les projets conduits s'inscrivent tous dans des plans annuels co-décidés. Une fois adoptés, ils font l'objet d'un suivi technique et financier semestriel. Leur financement est assuré par des subventions à des partenaires associatifs et

1- Référence faite à la Communication de la Commission "Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation" (COM 2011-303), qui prévoit des programmes pilotes de développement régional selon l'approche de la politique de cohésion ainsi que la mise en œuvre des programmes de renforcement institutionnel pour soutenir les processus de démocratisation.

coopératifs qui complètent le financement par des apports financiers, matériels ou humains.

Aujourd'hui, il existe une collaboration active entre les partenaires intervenant dans le Gouvernorat de Kasserine et qui se construit autour d'évènements conçus à cette fin : les Rencontres annuelles de la Coopération Internationale (septembre 2011, novembre 2012 à Kasserine) constituent le point fort de cette mise en commun. La Région de La Toscane, lors des Comités de Suivi et de Programmation, à Florence ou à Kasserine, lors de ces mêmes Comités, favorise le rapprochement d'acteurs dans un souci de complémentarité. A titre d'exemples, nous citons le rapprochement d'ONG toscanes (COSPE), le Centre de Services publiques CIPEL, les Universités de Sienne et de Florence et l'Hôpital Meyer, en partenariat avec la Direction régionale de la Santé du Gouvernorat ou encore le rapprochement entre Energies Alternatives et le COSPE.

Les deux régions européennes travaillent pour la création d'une coalition des Régions des deux bords de la Méditerranée, capables d'exprimer une proposition politique euro-méditerranéenne responsable moyennant des initiatives communes concrètes et décentralisées...

Bénéfices et défis attendus

En Tunisie, les intervenants ont répondu à une demande nationale de collaboration (Ministères de la Formation, de la Santé et du Développement Régional). L'ensemble des services ces de la Région de La Toscane y ont également participé dès la phase conceptuelle de l'accord-cadre au choix des priorités.

Au Gouvernorat de Kasserine, le Conseil régional ainsi que les communes de Kasserine, de Thala et de Sbeitla y ont déjà participé à différentes phases de planification et de mise en œuvre des interventions. Enfin, le tissu associatif local, encore embryonnaire mais fédéré par l'action des ONGs toscanes et de la

coopérative locale Energies Alternatives, y fut associé lors des premières Rencontres. Le vrai défi reste de soutenir le dialogue entre les deux acteurs (société civile et gouvernement local). La Région de La Toscane s'engage à soutenir cette nouvelle gouvernance locale en partageant sa propre pratique.

Développement futur et Financement

Pour le rendre durable, le partenariat est sanctionné par un accord-cadre. Sa durée est non limitée dans le temps, de façon à être durable et de lier les parties par un engagement moral, financier et technique. Au-delà de ce contrat, sont également prévues des conventions annuelles ou pluriannuelles d'application sur des sujets opérationnels (ONG, Universités...) et des structures de suivi et de programmation (deux Comités). Ce dispositif est mis en place dans un objectif de durabilité. L'animation du contrat est fondamentale et ce des deux côtés de la Méditerranée pour continuer dans cette coopération trilatérale.

Quant au financement, il est assuré, majoritairement, par les Régions de La Toscane et PACA sous forme de subventions complémentaires aux apports financiers, matériels ou humains des partenaires.

Des perspectives prometteuses...

L'ouverture accrue de la Région de La Toscane sur la Tunisie augure d'une perspective prometteuse au partage de bonnes pratiques et de renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de programmation et de diversification du développement économique et social...

C. Ch.

Vers un renforcement du système d'information régionale au sein du C.G.D.R

Par Habib BEDHIAFI

Depuis sa création, le C.G.D.R a développé un certain nombre d'outils et des méthodologies dans le but d'approfondir la connaissance des facteurs de développement territorial, d'améliorer la connaissance sur les atouts, les potentialités et l'attractivité des régions tunisiennes et afin de construire des stratégies de développement appropriées. A la base de ces travaux, un système de collecte, d'analyse et de partage de données statistiques, nationales et régionales, fut développé. L'objectif étant que la planification du développement des économies régionales soit fondée sur des statistiques fiables et pertinentes nécessaires à la gestion, l'organisation et la mise en œuvre des programmes et actions.

C'est ainsi qu'à partir de 1982, le C.G.D.R a élaboré des « Monographies régionales » contenant des données régionales (ou « régionalisées ») commentées et analysées. Elles sont recueillies principalement auprès de l'INS et autres administrations publiques centrales.

En 1984, le C.G.D.R a initié un travail en vue de mettre en évidence les zones défavorisées, de calculer des degrés de priorités des unités administratives du pays et de rechercher une base de calcul pour déterminer ce que pourrait être la part budgétaire de chaque unité administrative dans tout programme de développement. Ce travail a abouti à l'établissement de la « carte des priorités régionales », actualisée en 1994 et en 2008.

Depuis 2001, en lieu et place des monographies régionales, le C.G.D.R (tout comme les ODRs) produit sans interruption un recueil de statistiques régionales couvrant

une multitude de secteurs et ce pour les 11 gouvernorats du Nord-Est et du Centre-Est. Présentées par « délégation », elles sont collectées essentiellement auprès des directions régionales des départements sectoriels (Agriculture, Santé Publique, Education, Equipement...). Elles concernent une demi douzaine de secteurs, une vingtaine de branches présentées dans plus de quatre-vingt-dix tableaux avec au total plus de deux cents indicateurs élémentaires. Les données collectées sont regroupées par secteur, subdivisé lui-même en branches et ensuite en tableaux individuels. Chacun des tableaux comporte un à plusieurs indicateurs qui constituent l'élément d'observation de base. Les données sont présentées pour la plus petite division administrative, la « délégation », et pour trois années, l'année en cours et les deux précédentes.

Enfin, il est projeté d'intégrer ces données régionales à une Base de Données Régionales, actuellement en cours de développement, dont le but premier est de rendre plus fluide l'accès aux statistiques, d'harmoniser et de décentraliser les procédures de vérification et de correction, de faciliter le processus de remontée des données et de simplifier la procédure de création des documents papier.

S'il n'existe aucune évaluation chiffrée et précise sur le degré de consultation de ces documents et sur leurs utilisateurs, il est permis de noter que la régularité (annuelle) avec laquelle ces données sont fournies et leur fiabilité en font aujourd'hui une référence en matière de statistiques régionales et une source sûre pour leurs utilisateurs. Par ailleurs, les producteurs de ces statistiques, particulièrement

les services centraux, les DDR et autres services régionaux, ont acquis une expérience avérée, une connaissance profonde et une expertise certaine dans le maniement et l'analyse de ces données.

Cependant, des défaillances sont relevées limitant ainsi une connaissance plus approfondie et plus ciblée des blocages et des dynamiques régionales tout en rendant difficile toute tentative de développement d'un cadre conceptuel et opérationnel de planification et d'analyse régionale. A cet égard, on peut affirmer que les données régionales concernent presque exclusivement l'infrastructure, la population et les conditions de vie et qu'en dehors de celles relatives au chômage, les statistiques à caractère économique sont quasi absentes.

Par ailleurs, les prochains résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, principal vivier des statistiques régionales, ne seront diffusés qu'au terme de 2014, ne comportent pas non plus de statistiques économiques. A la difficulté de la non uniformisation de la méthodologie de collecte et d'analyse des données (du moins entre le C.G.D.R et ODRs) qui fait que leur agrégation ne correspond pas toujours aux données nationales, s'ajoute l'absence d'un cadre d'échange d'informations entre le C.G.D.R et les producteurs de l'information.

Ainsi, des améliorations et des développements s'avèrent nécessaires car l'enjeu porte sur la production et la confection d'autres données et indicateurs (particulièrement à caractère économique et écologique et même sociaux) et sur l'exploitation d'autres sources afin de disposer d'outils d'analyse récents et pertinents pour

la planification régionale, le Suivi-Evaluation des politiques publiques menées. C'est tout le sens du processus dans lequel s'est engagé aujourd'hui le C.G.D.R pour le renforcement de ses capacités de collecte, d'analyse, de Suivi-Evaluation et ce en capitalisant sur les acquis, en s'inspirant des expériences étrangères (voir encadré) et en faisant appel aux expertises nationales confirmées.

Ce processus passe nécessairement par une évaluation exhaustive du système actuel de statistique régionale, notamment le « Gouvernorat... en Chiffres », afin de l'améliorer et de l'enrichir pour aboutir à terme à la mise en place d'un « Observatoire de la Région et du Développement Régional » qui sera à même de mettre à la disposition des acteurs du développement régional des statistiques fiables, pertinentes et consolidées ainsi qu'un ensemble d'indicateurs régulièrement mis à jour, permettant de connaître et d'analyser l'état des dynamiques des économies des régions, les inégalités territoriales et l'impact des politiques publiques entreprises pour leur développement. D'ores et déjà, des travaux vont être entrepris peu et vont porter principalement sur :

L'analyse de l'éventail d'indicateurs et les sources de données existantes et la proposition d'un complément en données élémentaires, accessibles et disponibles pour la plus petite entité spatiale (« délégation » et « secteur »),

La proposition de méthodologies de collecte, d'analyse, de présentation et d'interaction avec les autres producteurs de statistiques régionales,

L'analyse statistique des indicateurs élaborés afin d'établir une échelle synthétique de mesure

C'est tout le sens du processus dans lequel s'est engagé aujourd'hui le C.G.D.R pour le renforcement de ses capacités de collecte, d'analyse, de Suivi-Evaluation et ce en capitalisant sur les acquis, en s'inspirant des expériences étrangères (voir encadré) et en faisant appel aux expertises nationales confirmées.

du degré de développement régional, par secteur et par région, et ce au niveau de la plus petite dimension spatiale disponible,

L'élaboration d'indicateurs synthétiques (typologies ou scores) pertinents et fiables, qui seront mis à jour régulièrement dans un cadre partenarial avec les services statistiques concernés pour aider à :

une meilleure connaissance des dynamiques économique, sociale et environnementale régionales,

un suivi régulier des actions et des investissements publics,

une évaluation des politiques publiques menées dans les régions afin d'en mesurer les impacts et en apprécier les efficacités.

La proposition d'une méthodologie d'interprétation des résultats de l'analyse par indicateur, par groupe d'indicateurs, élémentaires et/ou synthétiques, de manière explicite, structurée et facilement réalisable et automatisable ;

L'évaluation de ces indicateurs et les tester quant à leur fiabilité et leur faisabilité sur des gouvernorats pilotes ainsi que quant à leur utilité pour les politiques de développement régional et local et leur pertinence dans l'aide à la prise de décision.

Ces travaux constitueront un socle de la base statistique et d'outils d'analyse de l'Observatoire dont l'utilité n'est plus à démontrer surtout dans la perspective de la mise en place d'une décentralisation territoriale effective, telle stipulée par la nouvelle Constitution.

H.B.

Coopération C.G.D.R – C.G.E.T (France)

Une experte du C.G.E.T (France) vient d'effectuer une mission pour le compte du C.G.D.R et qui a porté principalement sur les points suivants :

- Echanges sur les contextes respectifs des deux structures : Ils ont permis de dresser un état des lieux de l'existant en termes d'informations statistiques et géographiques (type de données, collecte, outils). Ce premier constat a permis de mieux cerner les besoins en matière d'observation et de création d'un observatoire.
- « *Gouvernorat ...en Chiffres* » : Cette publication pourrait évoluer dans une perspective de la rendre plus dynamique et plus accessible à ses utilisateurs. A cet égard, il a été proposé, notamment :
- Mise en place d'un groupe de travail (C.G.D.R-ODRs) sur les indicateurs et leur pertinence (suppression, ajout, données récentes, données en évolution sur 10 ans, indicateurs selon spécificités régionales...)
- Diffusion de la base de données complète (depuis 2001) des gouvernorats du Nord-Est et du Centre-Est via le site web du C.G.D.R.
- Co-rédaction C.G.D.R-DDR d'une publication mettant en lumière les tendances régionales et donnant aux acteurs des clefs de lecture des disparités territoriales.
- Etude pour un référentiel d'indicateurs et mise en place d'un observatoire des territoires : Le référentiel d'indicateurs permettrait d'entrevoir les bases solides de la création d'un observatoire.

Dans ce cadre, il a été proposé :

- De créer un observatoire par voie institutionnelle,
- De mettre en place un conseil ou comité associant les opérateurs publics producteurs de statistiques en vue de créer un réseau de partenaires,
- D'établir des conventions avec ces opérateurs pour formaliser les échanges.

H.B.

1- Cécile Métayer (Observatoire des Territoires)

CGDR : Un nouveau logo pour un nouveau look...

Par Saloua BOUTEJ

Le CGDR vient de se doter d'une nouvelle charte graphique officielle qui annule et remplace toutes celles qui l'ont précédée. Cette charte est destinée à imprégner tous les supports de communication produits par le CGDR, d'une image de marque unifiée et distinguée. Elle porte mention d'un logotype caractéristique et un ensemble de normes graphiques, destinés à spécifier et vulgariser la nouvelle identité visuelle du CGDR.

L'assignation d'un nouveau logo marque la première étape d'un processus d'instauration d'une stratégie de communication au CGDR en vue d'assurer sa visibilité et de mettre en exergue son activité. A cet égard, il est à rappeler que le CGDR a développé depuis sa création un certain nombre d'outils et participé à différents événements afin de faire connaître ses missions et ses objectifs auprès de différents publics et des institutions spécialisées.

C'est ainsi que le CGDR dispose d'un site web et d'une page facebook dédiée à son Programme de Développement Intégré. Aussi, il a développé des dépliants dans le cadre d'actions spécifiques et publie, régulièrement, des documents promotionnels : «Gouvernorat... en chiffres» et «Créneaux prometteurs». Depuis 2012, «Revue du Développement Régional», sa publication semestrielle, est venue consolider sa communication avec ses partenaires et publics-cibles. D'un autre côté, le Commissariat participe à des salons et à des foires spécialisés avec des stands ou il déploie ses propres présentoirs et supports.

Le public-cible du CGDR se compose essentiellement d'acteurs de développement, d'organismes partenaires et autres intervenants, nationaux et internationaux. L'image actuelle du CGDR auprès du grand public, du public avisé et même d'institutions spécialisées, gagnerait à être spécifique et facilement repérable.

Un « plan de communication » est en cours d'élaboration. Il vise à définir une vision claire

pour la mise en œuvre d'actions précises d'information et de communication et ce conformément aux prérogatives du CGDR tout en satisfaisant aux attentes de ses partenaires et de son public. Ces actions concernent, essentiellement, l'amélioration de sa notoriété et de son positionnement par rapport à ses partenaires et autres acteurs de développement.

Communication interne

L'objectif étant d'assurer une fluidité de l'information entre les employés du CGDR par une utilisation accrue des nouvelles TIC. Les responsabilités et rôles respectifs des intervenants internes seraient redéfinis quant à la gestion et l'administration du site.

Communication externe

Ce volet du Plan Communication » au CGDR porte sur les aspects suivants :

- Etre présent sur le web, essentiellement par le biais du site web, à relooker et de réaliser des apparitions sur le « net » (insertion dans des médias électroniques et autres sites...)
- Actions de relations publiques répondant aux objectifs de visibilité et de notoriété. Elles peuvent concerner l'organisation d'événements sous forme de journées d'information, de séminaires et d'ateliers spécifiques et la participation à des manifestations extérieures, notamment les salons professionnels et les séminaires.
- Actions Média suscitant des reportages et des communications sur l'activité du CGDR dans les médias, notamment la presse, la télévision et la radio.
- Révision du contenu et de la forme de ses publications, notamment « Gouvernorat... en Chiffres », « Documents de Marketing » et la « Revue du Développement Régional ».
- Acquisition de matériel et conception de supports promotionnels pour les foires et les salons : présentoirs, bornes actives, banderoles et dépliants.
- Conception de messages clairs et valorisants à véhiculer auprès des publics-cibles.



S.B.

Développement régional en Tunisie : Une problématique en question...

Par Mohamed ABDENNADHER

De par ses implications, sa dimension et sa persistance, la question du « sous-développement » régional en Tunisie demeure une préoccupation de l'opinion publique.

Cet état fait référence à un niveau de développement socio-économique considéré comme insuffisant impliquant des carences structurelles majeures. Les territoires participent peu au fonctionnement socio-économique national et des difficultés sérieuses sont générées (emploi, revenus, services collectifs, exode rural, dépeuplement...)

La qualité des infrastructures de transport et socio-collectives, la fragilité de l'économie, la dépendance aux conditions climatiques, la dégradation des terres cultivables, le mode d'appropriation des terres, le faible niveau d'appropriation technologique, le chômage élevé, notamment parmi les jeunes, la léthargie des investissements privés sont autant de facteurs à même de contribuer à marginaliser les territoires.

De la problématique...

En Tunisie, les écarts du niveau de développement entre les régions littorales-Est et celles « intérieures » ont tendance à s'accroître et ce en dépit des investissements massifs de l'Etat. Des voix s'élèvent réclament un changement du « modèle de développement ».

Parallèlement, dans beaucoup de pays, des initiatives locales soutenues par leurs propres milieux ont engendré des effets plus nets en termes de consolidation des communautés en

difficulté. En conséquence, dans les sphères politiques comme de la recherche, on commence à s'intéresser aux expériences de développement endogène.

De tous bords, on veut se remettre à l'écoute des acteurs locaux, considérés comme seuls capables de définir des projets de leur propre développement et seuls juges de la pertinence ou de l'efficacité des interventions sur leurs propres espaces. Des initiatives locales dans furent couronnées de succès grâce à la mobilisation de ressources plutôt modestes.

Du « développement local »

Des initiatives locales furent couronnées de succès grâce à la mobilisation de ressources plutôt modestes.

Le développement est nécessairement territorialisé. Il se déploie dans des lieux spécifiques et différents. Par définition, il implique une dimension spatiale et cette spatialité

est forcément locale.

Le « développement local » est une pratique novatrice. Il est au cœur des ajustements et des retournements de l'action étatique. L'appartenance à une territorialité commune devient un facteur d'identité aux revendications sociales.

Ce paradigme annonce une conception différente des rapports entre les hommes, d'une part et entre les hommes et les institutions qui les gouvernent, d'autre part. Aussi, il augure d'une nouvelle vision politique et d'une nouvelle gestion sociale et territoriale. Il désigne des pratiques d'aménagement des ensembles sociaux spatialisés. C'est une approche de

l'action définie par opposition à celle qu'elle a à substituer à savoir les interventions volontaristes de la planification régionale étatique. Le développement local est alors le développement « par le bas », « endogène » ou « auto-centré ».

Aussi, une autre acception du « développement local » par rapport à celle de « développement régional ». Elle renvoie à une dimension spatiale. Quelle est l'échelle d'intervention spatiale la plus appropriée pour le développement ? Régionale ou locale ? Il semble qu'on s'oriente de plus en plus vers l'échelle locale plus pertinente et plus efficace car plus proche des réalités sociales, économiques et culturelles.

Désormais, les modèles de développement, local et régional, privilégient des approches concertées et participatives, une orientation vers le partenariat public-privé et la valorisation des ressources et potentialités territoriales.

Pourtant les besoins de régulation, d'articulation et d'harmonisation de ces initiatives multiples et variées sont grandement ressentis. Les initiatives locales requièrent de la coordination pour éviter le gaspillage des ressources, le saupoudrage des actions, la redondance des projets, la dispersion des efforts de ceux qui sèment à tout vent. Dès lors, la prise en compte de ces différentes problématiques, la recherche de l'efficacité et la cohérence des actions, la recherche de formules innovantes en matière de gestion territoriale, l'établissement de rapports sociaux apaisés s'imposent pour assurer la pleine réussite des actions de développement local.

De l'aménagement du territoire

En élargissant la réflexion sur la problématique du développement on débouche sur la politique de l'aménagement du territoire. Celle-ci combine

trois approches complémentaires : sectorielle, zonale et territoriale.

Approche sectorielle : Elle correspond à la programmation d'équipements et de services dans des sites et selon des besoins et des schémas thématiques de répartition. Elle touche tous les secteurs : infrastructures de transport, barrage, logement, environnement (aires protégées), équipement scolaire, universitaire et de santé, etc. Des opérations sectorielles spatialisées peuvent être menées à l'échelle nationale, régionale ou locale.

Cette approche s'accompagne parfois d'une politique keynésienne de soutien à l'économie (résorption du chômage grâce aux chantiers publics...). Elle prend des formes nouvelles avec

l'association du secteur privé pour la réalisation et parfois le pilotage et la gestion de grands équipements. C'est une voie qu'on devrait explorer et emprunter dans notre pays.

Cependant, cette approche pêche par son aspect ponctuel et monothématique.

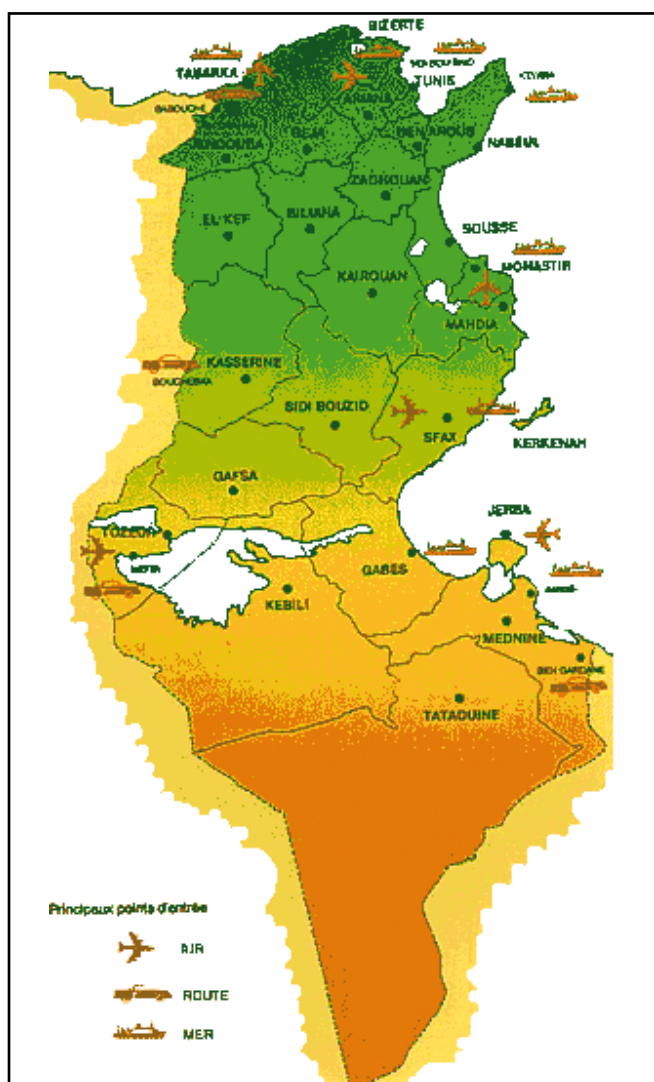
Logique zonale : Elle consiste choix de zones souffrant d'handicaps ou disposant d'une vocation sous-capitalisée par des politiques publiques d'appui appropriée : primes, dérogation ou d'une mise en valeur zonale. C'est le cas des zones prioritaires d'investissement bénéficiant d'avantages financiers et fiscaux pour encourager les investisseurs à s'y installer ou encore les ODRs et les PDI, rural ou urbain.

Cette logique détermine des modes de mise en valeur spécifiques. Elle est liée à la conception étatiste de l'aménagement du territoire et des incitatifs au développement régional. Ses résultats étant plutôt médiocres, cette approche n'est plus à l'ordre du jour...

En élargissant la réflexion sur la problématique du développement on débouche sur la politique de l'aménagement du territoire. Celle-ci combine trois approches complémentaires : sectorielle, zonale et territoriale.

Logique territoriale : Elle vise la mise en place de projets d'aménagement et de développement dans un périmètre circonscrit et approprié. Elle peut s'appliquer à des isolats constituant des projets pilotes ou à un maillage exhaustif du territoire de développement ou de projet. On parlera, alors, de pavage. La décentralisation au profit d'une gouvernance locale devrait s'accompagner de transfert de compétences dans le champ de l'aménagement et du développement.

Aussi, la tendance à faire de chaque collectivité territoriale (municipalité, délégation, gouvernorat) un « territoire de projet » doté d'un



plan de développement ou d'un programme approprié relève de cette logique. Elle inclut également les projets de développement participatif qui intéressent nombre de régions périphériques.

La profusion de projets de développement local appuyé par l'aide internationale sur des périmètres circonscrits (village, terroir, vallée, massif,...) relève aussi de cette dimension de l'aménagement du territoire.

Cependant, la logique territoriale pose deux questions de fond. La première est celle de la coordination des actions et dynamiques territoriales. Il y a un risque de non mutualisation des moyens et de redondance voire de concurrence entre des projets intervenant sur les mêmes espaces. Mais la mise en place d'instances de régulation pourrait casser des dynamiques spontanées à l'heure où la gouvernance de proximité est recherchée plutôt que la planification émanant d'en haut.

La seconde question concerne la cohésion territoriale. Les politiques de transfert, de redistribution, de péréquation souvent décriées comme étant une culture du handicap s'apparentant à de l'assistanat restent pourtant nécessaires. Or la logique territoriale ne permet pas d'atteindre ces objectifs.

Au final, chacune de ces logiques sectorielle, zonale et territoriale présente des avantages et des inconvénients. Plutôt que de chercher à les opposer, il serait mieux de les appréhender sous l'angle de la complémentarité. Les contextes territoriaux évoluent d'où la nécessité d'une architecture intelligente et adaptée de ces logiques aboutissant à des actions ciblées.

Med. Ab.

Tunisie – Pologne : Vers un partenariat stratégique au développement

Par **BEN LAZREG Mohamed**

Historiquement, la coopération au développement tuniso-polonaise est relativement récente. Les premiers contacts remontent aux quelques dernières années. Une première mission officielle tunisienne fut menée en Pologne par le Ministre du Développement Régional (2011) suivie par une deuxième (2012) présidée par le Ministre du Développement Régional et de la Planification. Des visites ayant engendré des flux d'échanges de pratiques et d'expériences en matière d'élaboration de politiques et de stratégies publiques de développement des régions. Côté tunisien, on s'est intéressé particulièrement aux réformes menées en Pologne en matière de décentralisation et de démocratie locale ainsi qu'à l'expérience polonaise relative à l'élaboration des stratégies de développement. Suite à ces missions d'échanges, une lettre d'intention autour d'une coopération stratégique de long terme entre les deux départements fut signée (février 2013) et un projet de transfert de compétences en est sorti (juin 2013) : « Renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique de la Tunisie dans le processus de planification et de réalisation de la politique de développement et la politique régionales »¹.

Il vise à doter les praticiens tunisiens de capacités professionnelles d'élaboration de stratégie publique de développement régional

1- Programme « Assistance polonaise », Ministère des Affaires Etrangères (Pologne).

pour la Tunisie qui soit un cadre global de référence dans lequel des stratégies régionales seraient insérées. Sa mise en œuvre est prévue à partir de cette année (2014).

Une mission du Ministère du Développement Régional polonais vient d'échanger avec le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale quant aux modalités pratiques de cette initiative.



Renforcement des capacités institutionnelles...

Le projet de coopération au développement porte sur deux volets :

- Une formation autour des techniques d'élaboration d'une stratégie nationale de développement déclinée territorialement, au niveau régional. Elle porte également sur le soutien aux régions accusant un retard de développement.
- L'élaboration d'une stratégie nationale de développement régional pour la Tunisie dont les orientations et axes seront discutés avec le Secrétariat d'Etat au Développement et à la Coopération Internationale. Un expert polonais se chargera de la rédaction du document

de la stratégie à élaborer.

Par ailleurs, l'examen de ces composantes amène à réagir sur certains aspects, dont :

Il revient à la partie tunisienne de définir les axes de la stratégie envisagée dans la mesure où elle connaît le mieux son territoire (potentialités, dynamique de croissance, enjeux, attentes des populations...).

La concertation avec les acteurs économiques, sociaux et institutionnels ainsi que leur implication sont indispensables pour la validation de cette stratégie.

- L'élaboration de cette stratégie nationale doit intégrer les spécificités du territoire tunisien. Chaque territoire possède ses propres facteurs de développement et ses formes d'intégration avec l'extérieur (savoir faire, ressources, patrimoine culturel...). Une stratégie standardisée ne pourra valoriser les ressources endogènes d'un territoire...

Perspectives de renforcement d'une coopération naissante...

La coopération tuniso-polonaise pourra être consolidée en l'élargissant à des matières pertinentes fortement liées au développement des régions, dont :

- Mise en place de la décentralisation en Tunisie et d'un nouveau mode de gouvernance qui assureront un meilleur équilibre des pouvoirs sur tout le territoire.
- Création d'un « Institut de la gouvernance et de la démocratie locale ».
- Statistique territoriale (PIB régional, dépenses de consommation finale des ménages...)
- Gestion des finances des collectivités locales tunisiennes.

- Dialogue entre industriels et acteurs de l'innovation et de la compétitivité en favorisant les partenariats entre des parcs technologiques polonais et des pôles technologiques tunisiens.
- Echange d'expériences de soutien à l'investissement privé et de programmes intégrés.
- Edification de l'économie numérique et le développement de son usage par la société tunisienne.
- Renforcement de la capacité de la société civile tunisienne à formuler des projets de développement local.
- Promotion des échanges commerciaux et instauration des conditions favorables à une coopération commerciale mutuelle. Un accord bilatéral de libre-échange pourrait constituer une opportunité à saisir.

M.B.

Evolution des échanges

Tunisie - Pologne

Les échanges extérieurs entre la Tunisie et la Pologne demeurent très faibles (0,6 % du total des échanges de la Tunisie avec l'Extérieur). Ils ont enregistré une nette augmentation depuis 2005 atteignant 445 millions de dinars en 2012.

Les exportations tunisiennes vers la Pologne ont porté sur divers produits, notamment les houilles pétroles et dérivés - sel, soufre, chaux et ciments -, vêtements et accessoires - machines et appareils électriques - optique et appareils scientifiques...

Quant aux importations en provenance de la Pologne, elles concernent, essentiellement, les céréales, les produits chimiques organiques, les chaudières et engins mécaniques, les machines et appareils électriques, autos-cycles et tracteurs, huiles essentielles parfumerie...

Quelles pratiques professionnelles de développement face à la spécificité de l'attitude envers sa région ?

Par **Syrine BEN SLYMEN**
Doctorante en SIC- I3M-UNS-FSEGT
Programme LOTH (France-Tunisie)

Les acteurs du développement au gouvernorat de Nabeul et au gouvernorat de Médenine sont nombreux. Aux niveaux institutionnel et non institutionnel. Les acteurs institutionnels sont, essentiellement, les responsables des bureaux régionaux de développement (DDR) relevant du CGDR¹ pour le gouvernorat de Nabeul et de l'ODS² pour le gouvernorat de Médenine ainsi que leurs partenaires dans les administrations publiques et services techniques représentant des ministères. Quant aux acteurs non institutionnels, nous faisons référence aux responsables d'entreprises dans ces deux gouvernorats, des collectivités et d'ONGs locales. Également, la population locale avec ses catégories (étudiants, chômeurs, actifs occupés...).

Suite à des consultations régionales, à une recherche d'information et à un diagnostic des besoins spécifiques à chaque région, des programmes de développement sont établis. Ils sont mis en place dans le cadre d'un « plan quinquennal » piloté par le CGDR et l'ODS en collaboration avec le ministère de tutelle³. Leur concrétisation suppose donc préalablement un diagnostic par région des besoins réels. Les DDR recueillent les données nécessaires en impliquant la population locale au processus. Un diagnostic des besoins réels de la région requiert l'implication des différents acteurs. Or cette implication suppose un certain degré d'attachement à sa région. Un acteur impliqué dans le processus de sa région étant attaché à cette dernière et animé par un sentiment d'enracinement développé procèdera par

sélection des dispositifs d'intelligence territoriale (IT) à même de favoriser son développement. Aussi, l'adoption de dispositifs de communication et de diffusion de l'information dans le cadre d'un processus d'IT peut réanimer la fibre régionale des acteurs locaux.

En influençant ce processus d'IT, le sentiment d'attachement à sa région devra impacté ces dispositifs ainsi que le mode de management adoptés. Il suscite un lien affectif positif envers sa région ce qui engendre une certaine sélection de ces dispositifs. Dès lors, l'atteinte de certains objectifs territoriaux à travers l'information et la communication présuppose l'existence de ce lien affectif positif envers sa région. Par conséquent, l'enjeu des dispositifs d'IT est la valorisation de la région suite à la réanimation de la fibre régionale car « une intelligence incapable d'envisager le contexte et le complexe planétaire, rend aveugle, inconscient et irresponsable » (Morin, 1999 : 15)

Intelligence territoriale et dispositifs d'information et de communication

L'IT vise à permettre à la communauté territoriale, aux acteurs ainsi qu'aux chercheurs de connaître au mieux leur territoire et de maîtriser les moyens de son développement. Pour que les acteurs intègrent un processus d'apprentissage leur permettant d'agir d'une manière efficace et efficiente, ils doivent s'appropriier les TICs⁴ ainsi que l'information en elle-même (Girardot, 2000). L'IT est fondamentale afin que ces acteurs puissent réussir leur mission de développement territorial à travers la définition, l'animation et l'évaluation de politiques et d'actions. En outre,

1- Commissariat Général au Développement Régional

2- Office de Développement du Sud

3- Ministère chargé du Développement et du Plan

4- Technologies de l'Information et de la Communication

le développement économique régional est fortement dominé par l'intervention publique des « DDR », sous la double tutelle CGDR-Ministère chargé du développement et du Plan, appuyée par une contribution du secteur privé local (entreprises ou clusters d'entreprises...) ainsi que de la population. Les régions de Nabeul et de Médenine sont retenues par notre recherche pour trois raisons essentielles. Géo-climatique : Situées, respectivement, au Nord-Est et au Sud du pays, elles sont dotées de potentiel nettement contrasté en ressources naturelles. Des terres fertiles, une abondance hydraulique relative, une forte pluviométrie et un climat méditerranéen pour la première et une faible pluviométrie, une amplitude thermique forte et une aridité accentuée par la longue saison sèche pour une zone atteinte par la désertification qu'est Médenine. Au-delà de cette opposition climatique, le développement de ces deux régions est, institutionnellement, soutenu par deux structures publiques d'appui assez différenciées. Respectivement, le CGDR à travers sa « DDR » qui établit le « plan de développement » à concrétiser, et l'ODS qui s'occupe du volet développement du secteur privé, particulièrement. Le CGDR est chargée du soutien au développement dans 11 régions du Nord-Est et du Centre-Est tunisiens. Les objectifs de sa mission peuvent être atteints en se basant sur un travail de collecte et de diffusion des informations entre acteurs nationaux et régionaux, publics et privés. S'ajoute à cela l'harmonisation des programmes de développement au niveau national en apportant son assistance et son savoir-faire. L'ODS, quant à lui, poursuit les

mêmes objectifs et ce dans 6 régions du Sud mais sans avoir à en apporter une assistance d'harmonisation. C'est pour cela la mise en place d'une IT qui assure un développement régional. Mais selon quels dispositifs de management ? Assurer le développement de la région, serait-il tributaire d'une attitude positive des territoriaux ?

Identité, attachement, solidarité et territoire

Le territoire qui « a une identité liée à l'histoire humaine, industrielle, géographique et physique » (Vincent Meyer, 2010) est confronté à une concurrence accrue. Le retour au « local » est de plus en plus présent dans les stratégies de développement économique et social. Cela assure une valeur ajoutée au territoire. Selon Pierre Veltz (2002), c'est l'intelligence de la combinaison des ressources qui fait la différence entre les territoires. Un territoire attractif et compétitif est une combinatoire de ressources qui donne lieu à des compétences et des stratégies. C'est là le signe d'une IT. Notion encore en pleine construction, l'IT est un paravent à la montée des incertitudes du fait qu'elle permet une coordination bénéfique d'intelligences d'acteurs dans un espace donné. Cette coordination est un condensé de recherches et d'activités à partir d'une veille d'informations et de connaissances, base même de l'IT. Le contenu de cette intelligence est riche et varié. Chaque territoire dispose d'une culture, de représentations et de croyances spécifiques. Les individus en réfèrent à des modèles explicites ou implicites qui inscrivent leurs comportements passés, actuels et futurs dans une symbolique propre

Chaque territoire dispose d'une culture, de représentations et de croyances spécifiques. Les individus en réfèrent à des modèles explicites ou implicites qui inscrivent leurs comportements passés, actuels et futurs dans une symbolique propre

(Alfred Kroeber et Clyde Kluchon (1952)). La culture ayant un impact sur les valeurs, les comportements, les habitudes et les attitudes, cela implique la variation de l'intensité du sentiment d'enracinement défini comme « le lien affectif positif entre un individu et un lieu particulier » (C.B. Delfosse, 2009) qui peut être mesuré à travers l'attitude envers la région : « qui est une disposition stable de l'individu, qui lui fait percevoir ce lieu comme une composante de son identité, lui fait ressentir un attachement pour ce lieu et le prépare à des comportements en faveur de ce lieu » (Frisou, 2011).

Le sentiment d'appartenance qui englobe plusieurs dimensions comme « l'identité », « l'attachement », et la « solidarité envers la région » constitue, par excellence, le moteur de la réussite de la mise en place de l'IT qui assure la compétitivité et l'attractivité de la région. Ce sentiment est en mesure de faire réagir la population locale avec ses responsables institutionnels et non institutionnels en faveur de la mise en place d'une IT qui assure le développement de la région. Toutefois, des questionnements demeurent sans réponses car l'interrelation entre ces deux notions est peu investiguée. Nous-nous demandons dans quelle mesure l'identité et l'appartenance à la région assurent-elles la qualité des dispositifs d'échange d'information entre les territoriaux ?

L'enquête menée auprès d'un échantillon de 80 responsables et acteurs dans les deux régions de Nabeul et de Médenine, nous a permis de relever la différence d'attitudes adoptées envers chacune des deux régions. On s'identifie plus à sa région, au gouvernement de Nabeul, et on y est beaucoup plus attaché et plus solidaire. Aussi, il n'y

a pas de dépendance significative entre le fait de s'identifier à la région et celui d'avoir recours aux dispositifs informationnels et communicationnels. Par contre, l'attachement et la solidarité des responsables vis-à-vis de sa région sont un facteur favorisant la mise en place de dispositifs d'IT, qu'ils soient ceux de l'Intelligence économique ou ceux du Knowledge management.

S.B.S.

Pour en savoir plus...

- ❑ *Delfosse C.B., 2009, « Etude des déterminants d'achat des produits alimentaires régionaux », Thèse Université de Rennes 1*
- ❑ *Girardot, J.-J., 2000. « Principes, Méthodes et Outils d'Intelligence Territoriale. Évaluation participative et Observation coopérative ». In Conhecer melhor para agir melhor, Actes du séminaire européen de la Direction Générale de l'Action Sociale du Portugal, EVORA (Portugal), 3-5 mai 2000, DGAS, LISBONNE, décembre 2000, 7-17.*
- ❑ *Girardot J.-J., 2004, « Intelligence territoriale et participation », Université de Franche-Comté.*
- ❑ *Frisou J. 2011, « Le localisme est-il un argument de fidélisation pertinent ? Le cas des programmes de fidélisation communautaires », in revue Mémoire Vivante, 01 avril 2014.*
- ❑ *Morin E., 1999, « Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur », Paris, Seuil*
- ❑ *Veltz. P, 2002, « Des lieux et des liens politiques du territoire à l'heure de la mondialisation », Edition De L'Aube.*

Emploi des jeunes et développement régional : Pour une croissance inclusive

Par Salah TRIKI

Comment se doter d'institutions viables et performantes à même de relever les défis économiques et sociaux de la Tunisie après avoir réussi à adopter une nouvelle Constitution qui se veut démocratique ? Tel était l'objet de la réflexion débattue par une pléiade d'universitaires, chercheurs et experts lors du séminaire tenu à Tunis, le 20 mai 2014 par l'École Supérieure de Commerce de Tunis (ESC de Tunis), le Brookings Institution et la JICA.

Les orateurs sont partis d'un constat : ne pouvant générer autant d'emplois que ce qu'il en faut et, de plus, ayant aggravé les disparités entre les régions, les secteurs et les agents économiques, le modèle économique tunisien ayant permis, durant plus de trois décennies successives, de réaliser une croissance annuelle moyenne d'environ 5 % a atteint ses limites.

Le rôle primordial qui incombe à l'État étant, entre autre, de garantir une meilleure redistribution de la richesse, à ce niveau les intervenants à cette réflexion ont considéré à l'unanimité que cette mission s'est soldée plutôt par un échec. Ils ont essayé de démontrer qu'au cours de ces dernières décennies les écarts entre les régions s'étaient creusés, la proportion du secteur informel dans l'économie s'est accentuée, le chômage notamment des jeunes diplômés a augmenté et la présence de la femme dans la sphère économique demeure limitée. Ils en ont conclu que pour compléter la transition démocratique amorcée depuis l'adoption de la nouvelle Constitution et assurer une nouvelle impulsion à notre économie, il va falloir adopter un modèle de développement qui soit plus inclusif et plus équitable.

Pour ce faire, les orateurs ont soutenu qu'il sera nécessaire de se doter d'institutions qui libèreraient les initiatives et favoriseraient l'innovation afin d'assurer un développement plus harmonieux et

répondant aux attentes des catégories sociales. L'État aura, à cet effet, à arrêter les règles de fonctionnement de ses institutions en termes d'incitation et d'encouragement tout en veillant à leur observation de manière à garantir aux agents économiques les conditions propices à la création, à la prospérité et à la pérennité de leurs entreprises, d'une part et aux régions un environnement à même d'optimiser la valorisation de leurs potentiels ainsi qu'un meilleur partage des fruits de la croissance, d'autre part.

Lectures diverses...

Pour commencer, un chercheur de la Brookings Institution¹ considère qu'en Tunisie les jeunes et les pauvres ruraux sont les deux catégories de populations les plus touchées par l'exclusion et que l'action pour les inclure serait de leur accorder la voix afin d'établir la justice sociale et de favoriser le dialogue entre partenaires sociaux.

Les jeunes chômeurs et demandeurs d'emploi ont peu de chances pour dénicher un poste de travail décent et intéressant qui correspondrait à leur profil, à leur qualification et qui soit suffisamment rémunéré du fait de la capacité limitée d'un secteur formel constitué essentiellement d'entreprises de petite dimension, c'est-à-dire des micro-entreprises et peu de PME en mesure d'offrir suffisamment d'opportunités réelles d'embauche. Pour promouvoir les PME, il est indispensable d'établir un dialogue social entre acteurs publics et privés en vue d'en délimiter les fonctions respectives et d'en clarifier les rôles tout en levant les obstacles entravant leur développement.

Les ruraux en Tunisie qui représentent environ 34% de la population sont les plus touchés par le chômage et la pauvreté. Leur activité principale

1- Dr Hafez GHANEM

demeure l'agriculture, un secteur économique qui contribue au PIB à hauteur de 9%, sachant que 53,5% des exploitants agricoles disposent de petites parcelles (de moins de 5 Ha). Ces taux sont, respectivement, de 90,2% et 70,7% en Egypte et de 69,8% et 23,9% au Maroc.

Généralement, les mesures d'incitation décidées par l'Etat en matière d'investissement profitent plutôt aux grands propriétaires terriens. Pour développer le secteur agricole, il est impératif que institutions concernées accordent un intérêt aux différentes catégories d'exploitants agricoles, sans exclusion, à travers un ciblage adéquat. L'exemple du Brésil à cet égard est édifiant. Les ruraux brésiliens ont pu participer à la prise de décision sur les questions les concernant à travers le «CONSEA», une instance nationale mise en place à cet effet.

Autre expert, autre lecture. Un universitaire tunisien de l'ESC de Tunis ramène le déséquilibre régional tunisien à des contraintes structurelles et multidimensionnelles entravant toute initiative créatrice d'affaires. Il en a préconisé l'adoption d'un modèle de développement régional qui soit plus endogène et inclusif. Partant des potentialités et contraintes de chaque région, et même de chaque localité, il s'agit d'en arrêter pour chacune d'elles un plan de développement spécifique à moyen et long termes. Ce processus, de bas en haut, insiste-t-il, permettra une meilleure détermination des problématiques, une participation citoyenne à l'établissement des priorités et par conséquent une meilleure performance. Pour ce faire, une restructuration de l'administration publique et des instances régionales serait à entamer afin de concrétiser la décentralisation.

Par ailleurs, un développement plus inclusif demeure la principale revendication populaire, selon d'autres économistes tunisiens². Le mécontentement et la frustration des jeunes et les inégalités régionales n'expliqueraient qu'en partie le déclenchement de la révolte en Tunisie. Une évènement qui a engendré une dynamique politique en faveur d'une transition démocratique et d'une plus grande participation de tous à la

vie publique ; chose qui requiert des institutions plus inclusives.

Les deux chercheurs considèrent, en effet, que les politiques publiques de développement régional furent inégales. Les régions « intérieures » ont certes bénéficié d'actions de développement mais plusieurs services et équipements de base y manquent encore. La démocratisation de l'enseignement a effectivement contribué à la prise de conscience des disparités régionales et de l'écart entre les milieux urbain et rural. La pauvreté rurale y est causée non seulement par la répartition inégale de l'investissement public mais aussi par d'autres facteurs, y compris la rareté des ressources naturelles, principalement l'eau, et terre exploitable.

Enfin, des recommandations sont préconisées :

- La mise en place d'une stratégie cohérente et réaliste pour améliorer le bien-être de la population rurale et ce par la prise en compte des obstacles majeurs et des facteurs-clés de développement rural (ressources naturelles et humaines, propriété et distribution des terres, besoins financiers, incitations...). L'objectif étant de fournir des opportunités et de promouvoir une croissance accrue et inclusive, notamment des populations rurales.
- La résolution du problème de la propriété foncière touchant la majorité des terres pour améliorer la productivité agricole,
- La promotion d'activités non agricoles,
- La réforme de la politique de prix et de commercialisation,
- Le développement du partenariat public-privé avec un l'Etat-coordonateur qui assume la mission de réalisation des infrastructures, de la formation et des réformes institutionnelles.
- Favoriser la mobilité de populations qui demeure un processus important pour parvenir à un équilibrer le paysage régional.

S.T

2- Pr. Mongi BOUGHZALA et Mohamed Tili HAMDI

Disparités régionales en Pologne Enseignements d'un diagnostic...

Par MAHMOUD Abdelmoula

Cet article restitue l'essentiel du contenu d'une recherche relative aux disparités entre régions en Pologne publiée en 2009 par le Ministère polonais du Développement Régional¹ : « Regional Disparities in Poland : Diagnosis »². Il s'agit d'une analyse régionale richement fournie entreprise par des universitaires polonais en collaboration active avec les professionnels locaux de la question.

A relever, cependant, qu'un vaste « chantier » d'études et de programmations territoriales stratégiques³ fut enclenché dans ce pays de l'Europe centrale, durant la dernière décennie, et ce à la faveur d'un élan européen de solidarité à son égard en vue de propulser sa dynamique de convergence à la fois intra que communautaire.

Partant du constat de l'accentuation des disparités socio-économiques régionales sous l'impact du processus de la mondialisation, l'étude retient deux priorités pour toute politique publique de développement territorial : consolider les avantages compétitifs des territoires, en optimisant leur potentiel endogène, et prévenir le risque de leur marginalisation.

En Pologne, en vue de parvenir à satisfaire à ces deux priorités, une Stratégie d'Etat de Développement des Voïvodie, régions polonaises est mise en œuvre. L'étude sus-indiquée en établit une typologie régionale opératoire de référence.

Méthodologie et Diagnostic

Une rigoureuse analyse de la conjoncture socio-économique régionale fut menée en vue d'évaluer les disparités régionales en Pologne.

1- www.mrr.gov.pl

2- Institut pour la Recherche Structurelle

3- « Polska 2030 » (MDR, 2007), Programme Opérationnel : Développement de l'Est de la Pologne (2007-2013) et Stratégie pour un Développement Socio-Economique de l'Est de la Pologne (Horizon 2020)

Pour cela, 24 indicateurs « synthétiques ont été formulés pour chacun des 6 « axes thématiques » retenus : Structures économiques, Innovation et Recherche, Milieu naturel, Questions sociales, Capital humain et Accessibilité au Territoire.

L'« Analyse de cluster »⁴ menée s'est déroulée en six phases articulées l'une à l'autre :

- Etablissements des critères de disparité régionale
- Croisement des Indicateurs primaires
- Développement et vérification de la base statistique
- Choix final des Indicateurs primaires
- Construction des Indicateurs synthétiques
- Diagnostic régional et « Analyse de cluster »
- Le découpage territorial en Pologne se présente selon 3 paliers : Commune, Poviât (District) et Voïvodie. L'analyse menée des « axes thématiques » retenus se présente ainsi :
 - « Structures économiques » : Clé de l'évaluation de la compétitivité des régions en permettant de positionner des territoires sur le sentier des mutations structurelles. L'attractivité régionale d'investissements dépend de leur efficience.
 - « Innovativité » : Activité et performance scientifiques locales ainsi que l'innovativité des Entreprises. Constat : Le potentiel innovant et de R-D est concentré dans les milieux universitaires majeurs (Varsovie, Wroclaw, Cracovie...)

4- Classement des unités territoriales en « groupes » intrinsèquement homogènes.

- « Milieu naturel » : Argument d'une politique publique régionale de par la qualité de son état, essentielle pour l'attractivité d'investisseurs et des qualifications professionnelles ainsi que sa pertinence touristique.
- « Questions sociales » : Leur concentration territoriale se manifeste à travers des conditions objectives (habitat, infrastructures...) et de qualité du capital social.
- « Capital humain » : Son degré d'accumulation, auquel le système éducatif contribue primordialement, est particulièrement pertinent dans une perspective d'implantation d'IDEs.
- « Accessibilité au Territoire » : La corrélation entre sa qualité et son degré - Offre de services de Transport et Potentiel de développement des NTIC - et l'attractivité d'IDEs plaide en faveur de Varsovie, la capitale, et ses périphéries urbaines qui demeurent nettement avantagées.

Typologie territoriale

Des disparités régionales du revenu persistent en Pologne, et ce selon 4 axes : Centres-périphéries, Est-Ouest, Urbain-Rural et Différenciation au sein des métropoles.

Deux types de processus de développement des territoires émergent de l'analyse menée :

1. Développement polarisé : Varsovie, Pôles de croissance, Métropoles et centres supranationaux et Conurbation Silésienne),
2. Développement diffus : Des centres différenciés de la Mazovie, l'Est, le Sud-Est, le Nord, le Nord-Ouest et le Centre de la Pologne dont le développement repose sur la diffusion, et ce en valorisant des potentiels propres et des impulsions générées par des centres à développement supérieur.

Huit groupes de « sous-régions » intrinsèquement « homogènes » ont été identifiés.

La capitale, Varsovie : Unique structure métropolitaine développée. C'est une « aire à croissance métropolitaine »⁵.

Pôles de croissance⁶ : Entité territoriale très différenciée, à haut degré de développement économique. Son rôle de « centre » de polarisation-diffusion du développement est à souligner dans toute politique publique.

Bases de métropoles et centres supranationaux : Deux groupes de territoires y sont identifiés :

- Aires tirant leurs ressources économiques de leur proximité des « pôles de croissance »,
- Aires à la périphérie des « moteurs de croissance » tirant leur développement de la mise en œuvre de leurs propres potentiels.

Conurbation silésienne : Des avantages fonctionnels modérés caractérisent les économies de cette aire dont la modeste qualité du capital humain et du capital social ainsi qu'un processus inachevé de restructuration industrielle...

Centres différenciés de la région de la Mazovie et de l'Est : Ces territoires sont marqués par l'influence de centres urbains relativement importants⁷. Le niveau de vie y est uniforme avec un sens civil élevé et une haute considération des responsabilités sociales.

Périphéries de l'Est et du Sud-Est : Elles sont périphériques de par l'écart relatif à combler par rapport à des aires plus développées⁸.

Périphéries de la « Pologne centrale » et du Sud-Ouest : Leur structure économique est relativement avantageuse avec un revenu per capita proche de la moyenne nationale (75-90%). Aires à

5- MEGA, Metropolitan Economic Growth Area

6- Poznan, Cracovie...

7- Bialystok, Plock, Lubli et Rzeszow

8- Revenu per capita parmi les plus faibles aux échelles nationale et de l'UE.

densité démographique significative et à forte urbanisation, leurs dépenses d'investissement substantielles expliquent un appréciable accès des populations aux services publics de base.

Périphéries du Nord et du Nord-Ouest : Deux facteurs essentiels distinguent ce groupe de territoires des autres⁹ : une faible urbanisation et une structure agraire spécifique. Ses atouts : une bonne gestion du milieu naturel et une infrastructure touristique appréciable. Ces territoires se partagent, toutefois, les problèmes de pauvreté économique et de déficit d'infrastructure numérique.

Recommandations de politiques publiques

Selon les auteurs de cette étude, les processus de développement sont générés dans et à partir des aires métropolitaines pour se propager vers d'autres territoires. L'action stratégique de développement de chacune des 8 « sous-régions » identifiées doit, donc, prendre en considération des orientations conséquentes :

- Varsovie : Capitaliser son potentiel métropolitain dans une triple perspective, régionale (région de la Mazovie), nationale (capitale-centre politique et économique du pays) et supra-nationale (potentielle MEGA-cité à l'échelle européenne)
- Métropoles potentielles : Priorité au renforcement de leur potentiel de centre régional et national attractif des ressources productives (compétences et investissements) tout en stimulant le développement des aires environnantes.
- Bases de métropoles : L'action publique doit porter sur leurs potentiels d'accéder au rang de configurations métropolitaines nationales développées.
- Conurbation Silésienne : Capitaliser l'ouverture sur l'Extérieur, les ressources humaines et la dynamique urbaine pour accéder à des fonctions métropolitaines.

Remédier aux handicaps de capital humain et social ainsi qu'au milieu naturel...

- Centres différenciés de la Mazovie et de l'Est : Insister sur le potentiel lié à leur proximité de la capitale ainsi qu'à son appréciable capital humain tout en agissant sur les handicaps à une accessibilité accrue.
- Périphéries de l'Est et du Sud-Est : Tirer avantage de la qualité significative de leur capital social et de leur potentiel touristique. Remédier aux handicaps, notamment la faiblesse des liens fonctionnels avec les aires développées, la pauvreté et le gap numérique.
- Périphéries du Centre et du Sud-Ouest : Miser sur leur accessibilité et leur potentielle complémentarité fonctionnelle avec d'autres territoires.
- Périphéries du Nord et du Nord-Ouest : L'état relativement bon de sa démographie, son relatif avantage agraire et la qualité de son milieu naturel constituent une orientation de développement.

En conclusion...

Des travaux d'études empiriques menés autour de la question régionale en Pologne, il est possible de retenir deux enseignements :

- Pertinence de la pratique effectivement collaborative entre professionnels institutionnels et universitaires,
- Productivité en termes de résultats opérationnels obtenus et de pistes de recommandations à capitaliser aux processus d'identification de régions problématiques et d'élaboration d'actions stratégiques, d'une part et de conception d'indicateurs statistiques territorialisés, au palier local, moyennant, à titre indicatif, la méthode de « Statistiques de petites aires », d'autre part...

M.A

9- Groupes 6 et 7

Euro-mediterranean Green JOBS (EGREJOB) : Le CGDR entame un partenariat transfrontalier

Par BEL HAJ Najoua

Partenaire au Projet Euro-mediterranean Green JOBS-EGREJOB (Programme CBC MED)¹, le Commissariat Général au Développement Régional (C.G.D.R) vient de prendre part aux travaux de Séminaire de son lancement tenu à Florence (Italie, 11-12/06/2014) auprès de la Région de La Toscane, chef de file.

En tant qu'institution publique dotée d'un parcours professionnel riche en pratiques d'appui à l'entrepreneuriat en régions tunisiennes, le C.G.D.R se propose à travers ce projet dédié aux « métiers verts », de partager avec ses partenaires de bonnes pratiques en la matière et ce selon une démarche collaborative.

Attentes

Dans cet esprit participatif, le rôle dévolu au C.G.D.R consiste à contribuer significativement aux processus de ce projet et qui s'articulent autour la « capitalisation », la « Faisabilité des métiers verts » et « l'Incubation ».

Les attentes au-delà de ce projet portent sur les objectifs suivants :

- Concrétiser un processus collaboratif pertinent avec ses partenaires.
- Contribuer à l'identification d'opportunités d'Entrepreneuriat « vert » dans le territoire tunisien ciblé d'implémentation ainsi qu'au soutien à son émergence,



- Renforcer les qualifications des jeunes promoteurs tunisiens « d'emplois verts » et améliorer les possibilités d'emploi décent et d'intégration,
- Concertation et rigueur dans la collaboration multiple à établir entre partenaires.
- Création, Opérativité et Durabilité de la plateforme digitale « ETEC » d'échange à mettre en place autour de l'entrepreneuriat « vert »,
- Capitaliser des acquis du projet via la plateforme d'échange autour de l'entrepreneuriat « vert » en régions.
 - Pertinence dans le choix des acteurs opérant en matière « d'Entrepreneuriat vert » à associer au projet.
 - Contribuer à la mise en place d'un réseau méditerranéen d'acteurs-clés de « l'emploi vert » (autorités locales, entreprise, université, formation, ONGs...) dans les territoires concernés.
- Adoption d'une Charte euro-méditerranéenne sur les « métiers verts »

Enfin, il est à souligner le fait que cet atelier de travail fut une opportunité d'asseoir la visibilité accrue de la mission naissante de coopération décentralisée au C.G.D.R. Aussi, une mission de mise en œuvre d'une composante essentielle du projet « Création du consensus » lui fut confiée et dont la planification est significativement entamée en collaboration avec le leader italien du consortium, la Région de La Toscane.

N.B.H.

1- Cf. « RDR » n° 4, 2013

EGREJOB : Le séminaire de lancement en photos...



CBC MED NEWS...

Rubrique réalisée par : CBC MED Project Team - CGDR



Regione Toscana



Au Commissariat Général au Développement Régional (C.G.D.R), cette année 2014 est bien celle de la coopération transfrontalière euro-méditerranéenne. Impulsée par le Programme « Cross-Borders Co-operation – CBC » inscrit dans la politique de voisinage « ENPI » de l'UE (2007-2013), ce processus vise un renforcement mutuel des capacités chez des acteurs institutionnels publics et territoriaux de recherche, de développement et de formation dans des pays des deux rives nord et sud, de la Méditerranéenne.

En effet, le C.G.D.R, en 2013, est parvenu, en tant que partenaire, à faire aboutir trois candidatures de projets de renforcement de

capacité dans son domaine d'intervention, le soutien au développement local.

Il s'agit de projets, définitivement retenus, inscrits aux deux Programmes « CBC » :

- Programme Tunisie-Italie : Projet « EquiMeDev »
- Programme Bassin Méditerranée : Projets « Local-Sats » et « EGRE-JOB ».

Un résultat qui récompense la persévérance du CGDR sur ce créneau de coopération décentralisée.

Les processus de mise en place des projets auxquels le C.G.D.R est retenu comme partenaire sont amplement engagés.

Communication et formation autour des projets «CBC»

Une conférence interne relative au programme « Cross-Borders Co-operation – CBC » fût organisée (08 janvier 2014) en vue de communiquer les trois projets «CBC» au titre desquels le C.G.D.R. est partenaire.

Le « CBC » est une initiative de l'UE inscrite dans le cadre de sa politique de voisinage « ENPI » d'impulsion de la coopération transfrontalière entre des territoires de pays des deux rives, nord et sud, de la mer Méditerranée.

L'exposé a permis aux présents de se partager

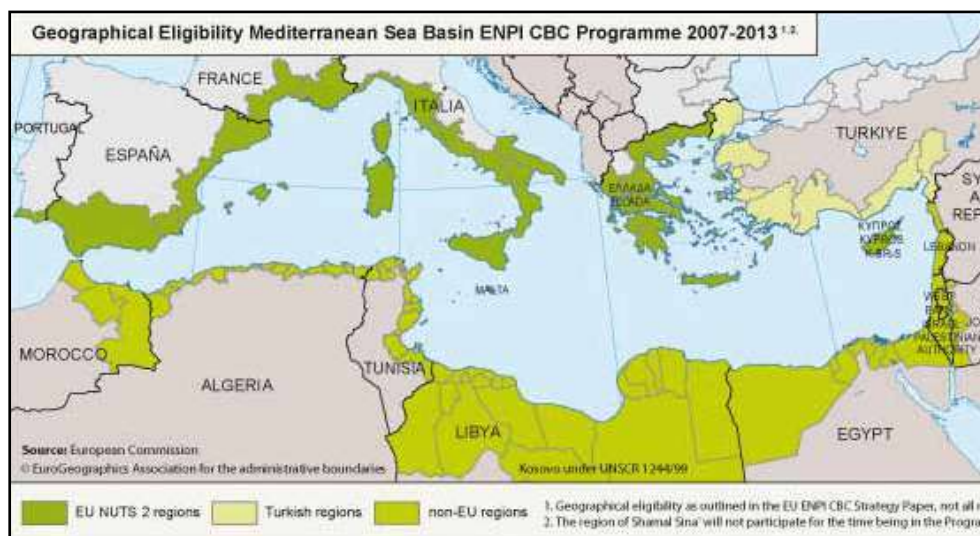
des connaissances relatives à cette initiative communautaire de coopération décentralisée.

Aussi, sur initiative conjointe de l'AGC (Sardaigne, Italie) et la Fundacion Comunidad Valenciana (Valence, Espagne), une session de formation technique dédiée aux organismes tunisiens partenaires dans des projets relevant du Programme « CT MED » a eu lieu à Tunis (28-29/01/2014). Le C.G.D.R y a pris part en vue de se préparer à aborder les prochaines étapes dont le transfert de préfinancements prévus et ce selon les normes établies par l'AGC.

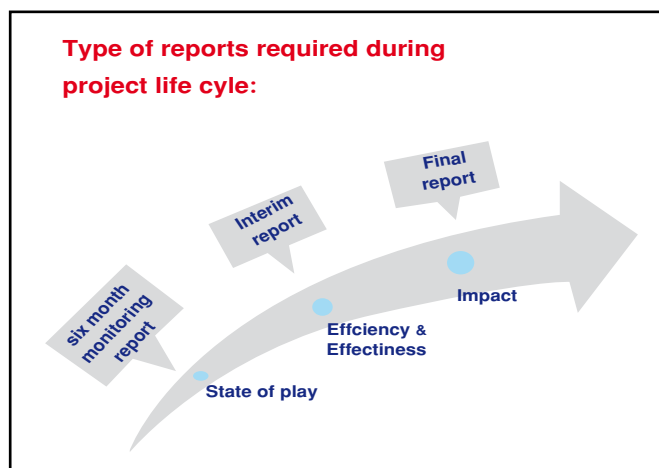
Projet : Récapitulatif des travaux entrepris...

Projet	Local-Sats	Euro-mediterranean GREen JOBS–EGREJOB
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • C.G.D.R • Patras Municipal Enterprise for Planning and Development • Aristotle University of Thessaloniki • GEREDIS • Jordan University of Science and Technology • CNRS-L • LCA • Greater Irbid Municipality • Union of municipalities of Hermel-planning and local development • Applied Research Institute Jerusalem Association 	<ul style="list-style-type: none"> • C.G.D.R • Gouvernorat de Sousse • Le District du Haut Chouf • Zagarta District • Région de La Toscane • ANCI • Agence Régionale de l'Emploi (Sardaigne) • CIT-BIT • Agence IDEA • Chambre de Commerce de Terrassa (Catalogne)
Pays	<ul style="list-style-type: none"> • Chypre • Espagne • Grèce • Malte • Egypte • Jordanie • Palestine • Liban • Tunisie 	<ul style="list-style-type: none"> • Italie • Espagne • Liban • Tunisie

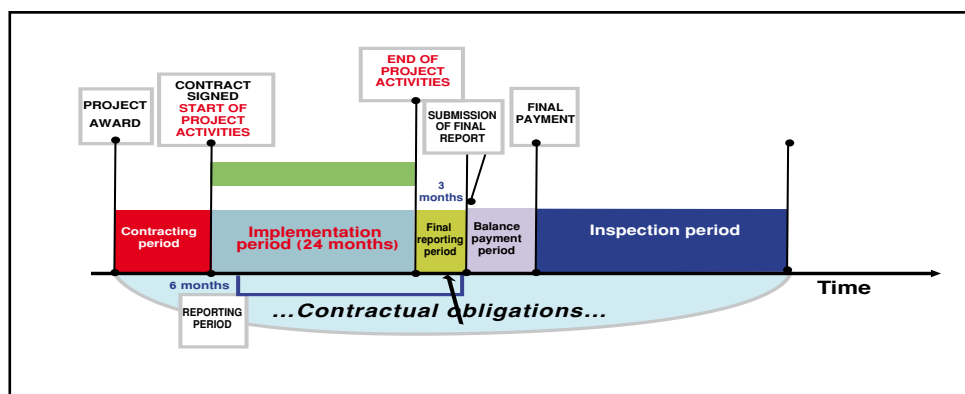
Durée (mois)	2014-2015 (24 mois)	2014-2015 (24 mois)
Chef de file (pays)	Larnaca District Development Agency - ANETEL (Chypre)	Région de La Toscane (Italie)
Activités/Processus réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de diagnostic de l'usage des SIG dans les pays partenaires : "Report about the cities sustainability and geotechnologies use in the Mediterranean basin". • Premier reporting de suivi de l'état d'avancement. Conference call. 	<ul style="list-style-type: none"> • Kick-Off meeting, (Florence-Italie, 11-12/06/2014). • Premier reporting de suivi de l'état d'avancement. • WP-4 : "Création de consensus" • Processus engagé par le C.G.D.R. Proposition « ETEC Setting-up » soumise pour consultation auprès des partenaires...
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Project Team désigné. • Conférence interne « Les Mercredi du Partage » (08 janvier 2014). • Article de presse (RDR-4, 2013). • Auditeur Externe retenu. • Formation technique aux Managers... 	



CBC MED : Cycle de projet



CBC MED : Déroulement de projet



CBC MED : Typologie des dépenses de projet

DIRECT COST	INDIRECT COSTS
HUMAN RESOURCES	ADMINISTRATIVE COSTS
TRAVEL	
INFRASTRUCTURES	
EQUIPMENT AND SERVICES	
OFFICES	
SUBCONTRACTED SERVICES	
OTHER	
CONTINGENCY RESERVE	

Les processus de mise en place des projets CBC MED au CGDR ...

